



INONDATION

TEMPÊTE



CANICULE

NEIGE / GRAND FROID



TRANSPORT

TECHNOLOGIQUE

DISPOSITIF
D'ALERTE DE CRISE

Afin de renforcer son dispositif d'alerte et de prévention, la Ville de Boé s'est dotée d'un **LOGICIEL DE TÉLÉALERTE**.

Il a pour vocation de prévenir les habitants de la commune en cas de crise (EX. : inondation) dans un temps limité par téléphone (fixe ou portable), SMS ou e-mail.

Actuellement, un fichier des habitants est constitué sur la base de l'annuaire téléphonique mais il ne regroupe pas tout le monde.

Aussi, afin de vérifier votre inscription et la qualité des informations saisies, nous vous invitons à vous inscrire.

La précision des informations recueillies permettra une meilleure efficacité de l'alerte en cas de crise.

Si vous renseignez une adresse courriel (e-mail), vous recevrez un code personnel. Ce code est obligatoire pour se désinscrire. Il vous sera demandé donc veillez à bien le conserver.

UN LOGICIEL DE TÉLÉALERTE
À VOTRE SERVICE
INSCRIVEZ-VOUS !LES RISQUES
TECHNOLOGIQUES

Ils recouvrent les accidents de la circulation de grande ampleur, les accidents ferroviaires et les conséquences d'un accident nucléaire en provenance de la centrale de Golfech.

Concernant les accidents, la commune agit en renfort et sous l'autorité des services de police et de secours. Son rôle consiste à sécuriser la zone par la fourniture de barrières ou la mise à disposition de sa police municipale, par le nettoyage ou l'évacuation des déchets liés à ces événements.

Concernant le risque nucléaire, la commune met en place le plan du plan particulier d'intervention (PPI) dans le cadre du plan ORSEC déclenché par le Préfet.

Les mesures engagées par la Ville de Boé :

- Alerter la population
- Mise à l'abri ou évacuation de la population
- Distribution d'iode aux agents municipaux et aux enfants ou personnes fréquentant les installations communales



NOS CONSEILS

- Tous les boétiens peuvent disposer de pastilles d'iode. Il faut se rendre en pharmacie et présenter un justificatif de domicile et de votre composition familiale.
- Se confiner dans un bâtiment, arrêter la ventilation, ne pas fumer, ne pas téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

LE RISQUE
TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES

Ce risque est présent sur la commune de Boé compte tenu des nombreuses voies de communication qui traversent son territoire (RN 21, RD 813, RD 305, Voie ferrée) et de la présence de conduites de gaz dans les quartiers de Boé-cités, Boé village, Saint-Pierre de Gaubert et Boé Aquitaine.

Les mesures engagées par la Ville de Boé :

- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone dangereuse
- Mise à l'abri ou évacuation de la population



NOS CONSEILS

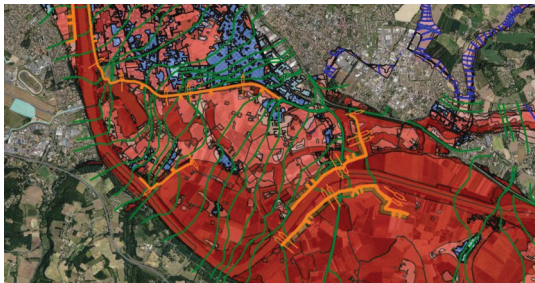
- Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte 17 police ou 18 pompiers
- Se confiner dans un bâtiment, arrêter la ventilation, ne pas fumer, ne pas téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte



LE RISQUE D'INONDATION

La ville de Boé est située en bord de Garonne sur le lit majeur du fleuve. La commune est également traversée par un ruisseau, le Mondot dont le niveau varie en fonction des pluies et des orages et par le canal latéral. La crue de référence pour la commune est la crue de 1875.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation



En Rouge les zones subissant une inondation supérieure ou égale à 1 mètre en cas de crue centennale. En Orange, les digues existantes.

LES PREMIÈRES ZONES SUBMERSIBLES de Boé sont : La cale de Boé village et la route du fleuve à la sortie du bourg, Le secteur du pont de Beauregard au niveau du parc de Passeligne Pelissier.

Dès les premiers débordements, les voix d'accès sont fermées par les services municipaux et des déviations sont mises en place.

NOS CONSEILS

- 1 Se tenir **INFORMÉ** de l'évolution de la situation : vigicrues.gouv.fr
- 2 Prévoir les **GESTES ESSENTIELS** :
 - fermer portes et fenêtres
 - couper gaz et électricité
 - monter dans les étages
 - prévoir une réserve d'eau potable
- 3 Quitter les lieux dès que l'ordre est donné.

INSCRIVEZ VOUS en ligne sur le système de télé alerte de la Ville de Boé pour être informé en cas de crise

www.ville-boe.fr
Démarches en ligne

LE RISQUE DE TEMPÊTE



Comme de nombreuses communes en Lot-et-Garonne, la ville de Boé a été touchée par la tempête de décembre 1999.

De plus, les effets de l'évolution climatique actuelle peuvent engendrer une augmentation de la probabilité de ce risque qui peut entraîner de lourds dégâts sur une grande partie du territoire communal.

Les mesures engagées par la Ville de Boé :

- Vigilance météo avec le soutien de PREDICT service
- Mobilisation de la réserve de sécurité civile
- Prise de décision sur la tenue des manifestations publiques ou privées réunissant un nombre important de personnes,
- Information de la population,
- Dégagement des voies de circulation,
- Prise en charge et hébergement provisoire des personnes évacuées.



NOS CONSEILS

- 1 **AVANT LA TEMPÊTE :**
 - Suivre les consignes Météo France
 - Fermer portes et volets
 - Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
 - Gagner un abri en dur
- 2 **PENDANT LA TEMPÊTE :**
 - Se tenir informé de l'évolution de la situation
 - Prévoir les gestes essentiels : Ne pas sortir
 - Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- 3 **APRÈS LA TEMPÊTE :**
 - Dresser le constat des dégâts pour votre assurance
 - N'intervenez pour réparer que si c'est possible sans risque ou faites intervenir un professionnel.



LE RISQUE CANICULE

Boé a été touchée par les canicules de 2003 et de 2006. Nous constatons, par ailleurs, un réchauffement du climat ces dernières années.

La canicule désigne un épisode de températures élevées (généralement du 15 juillet au 15 août), de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

À la suite de la canicule de 2003, le gouvernement a mis en place un «plan canicule» ; il est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'un tel épisode. Il définit trois niveaux :

- **NIVEAU 1 = La veille saisonnière.**

Déclenché automatiquement du 1er juin au 31 août.

- **NIVEAU 2 = Mise en garde et actions.**

Déclenché par le préfet sur la base de l'évaluation des risques météo et sanitaires.

- **NIVEAU 3 = La mobilisation maximale.**

Déclenché par le Premier ministre, dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (pénurie d'eau potable, d'électricité) ...

Les mesures engagées par la Ville de Boé :

- Vigilance météo avec le soutien de PREDICT service,
- Information et suivi des personnes de plus de 75 ans par le biais du CCAS sur simple inscription
- Information de la population
- Accueil en locaux rafraîchis
- Prise en charge et hébergement provisoire si nécessaire



NOS CONSEILS

En cas de coup de chaleur appeler le médecin ou le 15

- 1 **AVANT LA CANICULE :**
 - Suivre les consignes météo France,
 - Prévoir les matériels essentiels : thermomètre, ventilateur, brumisateur, climatiseur... Réserve d'eau
- 2 **PENDANT LA CANICULE :**
 - Fermer portes et volets
 - Boire régulièrement
 - Éviter les sorties aux heures les plus chaudes
 - Porter un chapeau.

LE RISQUE NEIGE / GRAND FROID



Ce risque est assez limité en Lot-et-Garonne, mais son arrivée soudaine est souvent mal anticipée par la population et génère des angoisses notamment routières.

Les mesures engagées par la Ville de Boé :

- Vigilance météo avec le soutien de PREDICT service
- Mise en place du plan neige,
- Information de la population,
- Dégagement et sablage des voies principales
- La commune est équipée d'une lame de déneigement



NOS CONSEILS

- Si la route est enneigée ne prendre son véhicule que si l'on est équipé de chaînes ou de pneus neige.
- Dégager son trottoir pour faciliter le déplacement des piétons.
- S'assurer que son système de chauffage est en bon état et que l'on dispose de combustible en quantité suffisante.

